

Musicien d'orchestre

RNCP35169 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	133
Formacode(s)	45082
Code(s) ROME	L1202
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	16/06/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Commandement de l'arrondissement maritime Méditerranée (CECMED)	—	Former et organiser l'évaluation
Commandement des musiques de l'armée de Terre (COMMAT)	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification de musicien d'orchestre répond au besoin du ministère des armées de disposer de personnel qualifié dans le domaine professionnel de la musique en tant qu'instrumentiste pour assurer tout type de manifestations ou d'événements culturels, nationaux et internationaux, toutes les cérémonies du protocole de la France (accueil d'autorités, obsèques, commémorations, etc...), y compris en opérations extérieures.

C'est pourquoi, compte tenu du niveau de performance particulièrement élevé exigé pour la pratique de ce métier, le recrutement au sein du ministère des armées est soumis à un agrément technique.

Le musicien affecté dans les musiques militaires y enrichit alors son expérience professionnelle en développant des compétences de musicien d'orchestre à partir de l'acquisition de nouveaux savoirs, savoir-être, et savoir-faire.

Les diverses formations, brevets et expériences peuvent le conduire à des fonctions de soliste, chef de pupitre, chef de groupe ou même responsable d'ensembles de musique de chambre.

ACTIVITÉS VISÉES

Le musicien d'orchestre employé dans les Armées travaille en métropole, en outre-mer ou à l'étranger, en milieu parfois hostile.

Hormis le contexte pouvant être plus singulier au ministère des armées, l'activité du musicien d'orchestre est identique dans le secteur civil. C'est notamment son caractère collectif qui définit le métier.

Le musicien d'orchestre est soumis à un rythme en lien avec l'activité de l'orchestre, l'ensemble, le groupe... ou des structures dans lesquelles il travaille : répétitions, représentations, tournées, ce qui peut impliquer des déplacements et un éloignement du domicile de plusieurs jours ou semaines.

L'activité peut s'exercer les week-ends, les jours fériés, de nuit, et être soumise à des astreintes.

Il est aussi confronté à la nécessité d'un entraînement quotidien, qu'il soit ou non en période d'emploi.
Déchiffrage à vue, transposition, arrangements..., derrière une musique, se cache une technicité grâce à des années de pratique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Bloc de compétences n° 1 : S'entraîner quotidiennement pour maintenir et développer un très haut niveau de performance musicale

- Jouer au quotidien dans la perspective de l'engagement dans la durée imposé par les prestations afin de garantir la résistance physique et la gestion optimale de l'énergie et du stress
- Travailler la posture individuelle générale et les attitudes corporelles en adéquation avec l'instrument et son jeu, sa place au sein de l'orchestre, afin qu'elles demeurent naturelles en toutes circonstances
- Travailler en groupe selon les échéances et les objectifs, le positionnement dans l'espace par rapport aux autres musiciens et/ou à l'(aux) auditeur(s), entre autres à partir de l'intégration mentale d'une représentation spatiale de l'instrument
- Choisir les techniques d'émission du son et de développement de la sonorité, selon les principes acoustiques de fonctionnement de l'instrument pour une homogénéité de son d'orchestre
- Déterminer les techniques d'articulation et de phrasé, les doigtés, en fonction de critères objectifs, historiques, expressifs et / ou personnels ainsi que les éléments du discours musical pour une interprétation juste
- Reproduire d'oreille des éléments musicaux divers, à différentes hauteurs, en vue de maintenir son écoute à un haut niveau
- Expérimenter progressivement les ressources sonores de l'instrument en relation avec leurs potentialités expressives pour la maîtrise de la production et de la qualité du son
- Écouter plusieurs styles de musiques afin d'élargir sa culture musicale en vue d'une interprétation stylistiquement cohérente
- Intégrer d'autres esthétiques musicales à sa culture générale
- Jouer des partitions de toutes sortes pour entretenir les réflexes d'expert en lecture à vue à partir des stratégies de déchiffrage et de transposition
- Actualiser le répertoire de son instrument avec toutes sortes de pièces pour être en mesure d'innover des créations et de répondre sans délai aux représentations demandées habituellement
- Inventorier et utiliser les différentes sources documentaires
- Constituer et organiser ses propres bases de données
- Créer des réalisations au départ d'éléments préexistants, imposés ou inventés pour apporter une dimension nouvelle et remarquée au profit de l'événement à célébrer
- Entretenir le ou les instrument(s) dédiés à l'entraînement conformément aux attendus, afin qu'il soit en état de fonctionnement permanent
- Choisir l'instrument selon l'environnement (extérieur intérieur)
- Développer une relation complémentaire avec techniciens, luthiers,... pour qu'ils soient en mesure de répondre à une commande dans délai ou toute demande particulière ou pour bénéficier de leurs conseils

Bloc de compétences n° 2 : Interpréter une œuvre musicale en toutes circonstances

- Prendre connaissance du programme afin d'identifier les sources qui permettront une appropriation efficace
- Sélectionner des pistes de travail et des éléments musicaux à l'aide de sources documentaires variées
- Identifier les techniques nécessaires à la réalisation à partir des acquis techniques développés (lecture, sens du rythme, son, justesse, phrasé et expression, ...)
- Prendre connaissance de l'intention artistique de l'événement, des règles de présentation et du lieu de la représentation, pour adapter sa préparation corporelle et technique ainsi que son attitude
- Répéter en groupe pour un son homogène en tenant compte des éléments identifiés en amont (identification des techniques nécessaires, ..)
- Vérifier le bon fonctionnement de son instrument avant la réalisation en appliquant les règles d'utilisation propres à celui-ci
- Se préparer mentalement en appliquant les exercices nécessaires à la décontraction
- Contrôler son trac afin d'avoir une interprétation de très haut niveau quels que soient l'environnement et le public
- Visualiser les déplacements sur scène afin de garder toute son énergie pour l'interprétation musicale
- Fournir une prestation en accord avec les différents intervenants (techniciens son, lumière, producteurs de musique, tourneurs, ...)

- Participer à l'expression globale de l'ensemble en évaluant son jeu constamment
- S'exprimer avec l'instrument en développant la maîtrise technique (le son de l'instrument, les timbres, la pratique musicale) pour faire vivre la musique
- Véhiculer une expression artistique en partageant la passion de la musique avec son public
- Valoriser sa place au sein de l'orchestre en prenant part aux interprétations solistes afin de maintenir son haut degré de technicité et d'interprétation
- Respecter les droits d'auteur et les droits voisins
- Respecter la réglementation du travail

Bloc de compétences n° 3 : Construire un parcours professionnel musical

- Piloter et coordonner les actions des différents acteurs concernés
- Manager les différentes étapes du projet depuis la création jusqu'à la représentation
- Développer des relations et des réseaux
- Identifier des prestataires nécessaires à la mise en œuvre de projets
- Adapter un texte réglementaire au contexte d'emploi et utiliser les documents en rapport avec l'exercice de sa profession
- Effectuer une veille permanente sur les risques psychosociaux liés au domaine d'emploi
- Appliquer les aspects juridiques et réglementaires de la production, de la diffusion, de l'édition, de l'écriture et des supports musicaux
- Prévenir les pathologies liées à la pratique instrumentale

Blocs de compétences

RNCP35169BC01 — S'entraîner quotidiennement pour maintenir et développer un très haut niveau de performance musicale

LISTE DE COMPÉTENCES

- Jouer au quotidien dans la perspective de l'engagement dans la durée imposé par les prestations afin de garantir la résistance physique et la gestion optimale de l'énergie et du stress
- Travailler la posture individuelle générale et les attitudes corporelles en adéquation avec l'instrument et son jeu, sa place au sein de l'orchestre, afin qu'elles demeurent naturelles en toutes circonstances
- Travailler en groupe selon les échéances et les objectifs, le positionnement dans l'espace par rapport aux autres musiciens et/ou à l'(aux) auditeur(s), entre autres à partir de l'intégration mentale d'une représentation spatiale de l'instrument
- Choisir les techniques d'émission du son et de développement de la sonorité, selon les principes acoustiques de fonctionnement de l'instrument pour une homogénéité de son d'orchestre
- Déterminer les techniques d'articulation et de phrasé, les doigtés, en fonction de critères objectifs, historiques, expressifs et / ou personnels ainsi que les éléments du discours musical pour une interprétation juste
- Reproduire d'oreille des éléments musicaux divers, à différentes hauteurs, en vue de maintenir son écoute à un haut niveau
- Expérimenter progressivement les ressources sonores de l'instrument en relation avec leurs potentialités expressives pour la maîtrise de la production et de la qualité du son
- Écouter plusieurs styles de musiques afin d'élargir sa culture musicale en vue d'une interprétation stylistiquement cohérente
- Intégrer d'autres esthétiques musicales à sa culture générale
- Jouer des partitions de toutes sortes pour entretenir les réflexes d'expert en lecture à vue à partir des stratégies de déchiffrage et de transposition
- Actualiser le répertoire de son instrument avec toutes sortes de pièces pour être en mesure d'innover des créations et de répondre sans délai aux représentations demandées habituellement
- Inventorier et utiliser les différentes sources documentaires
- Constituer et organiser ses propres bases de données
- Créer des réalisations au départ d'éléments préexistants, imposés ou inventés pour apporter une dimension nouvelle et remarquée au profit de l'événement à célébrer
- Entretenir le ou les instrument(s) dédiés à l'entraînement conformément aux attendus, afin qu'il(s) soit(ent) en état de fonctionnement permanent

- Choisir l'instrument selon l'environnement (extérieur intérieur)
- Développer une relation complémentaire avec techniciens, luthiers,... pour qu'ils soient en mesure de répondre à une commande dans délai ou toute demande particulière ou pour bénéficier de leurs conseils

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

- épreuves instrumentales : déchiffrement et transposition de traits d'orchestre, entretien
- épreuve d'aptitude sous forme d'un entretien portant sur la culture musicale et le répertoire propre à l'instrument du candidat

Pour les candidats par VAE : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée

RNCP35169BC02 — Interpréter une œuvre musicale en toutes circonstances

LISTE DE COMPÉTENCES

- Prendre connaissance du programme afin d'identifier les sources qui permettront une appropriation efficace
- Sélectionner des pistes de travail et des éléments musicaux à l'aide de sources documentaires variées
- Identifier les techniques nécessaires à la réalisation à partir des acquis techniques développés (lecture, sens du rythme, son, justesse, phrasé et expression,...)
- Prendre connaissance de l'intention artistique de l'événement, des règles de présentation et du lieu de la représentation, pour adapter sa préparation corporelle et technique ainsi que son attitude
- Répéter en groupe pour un son homogène en tenant compte des éléments identifiés en amont (identification des techniques nécessaires,...)
- Vérifier le bon fonctionnement de son instrument avant la réalisation en appliquant les règles d'utilisation propres à celui-ci
- Se préparer mentalement en appliquant les exercices nécessaires à la décontraction
- Contrôler son trac afin d'avoir une interprétation de très haut niveau quels que soient l'environnement et le public
- Visualiser les déplacements sur scène afin de garder toute son énergie pour l'interprétation musicale
- Fournir une prestation en accord avec les différents intervenants (techniciens son, lumière, producteurs de musique, tourneurs,...)
- Participer à l'expression globale de l'ensemble en évaluant son jeu constamment
- S'exprimer avec l'instrument en développant la maîtrise technique (le son de l'instrument, les timbres, la pratique musicale) pour faire vivre la musique
- Véhiculer une expression artistique en partageant la passion de la musique avec son public
- Valoriser sa place au sein de l'orchestre en prenant part aux interprétations solistes afin de maintenir son haut degré de technicité et d'interprétation
- Respecter les droits d'auteur et les droits voisins
- Respecter la réglementation du travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

- des épreuves de pratique instrumentale
- une épreuve d'aptitude

Pour les candidats par VAE :

livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée

RNCP35169BC03 — Construire son parcours professionnel musical

LISTE DE COMPÉTENCES

- piloter et coordonner les actions des différents acteurs concernés
- manager les différentes étapes du projet depuis la création jusqu'à la représentation
- développer des relations et des réseaux
- identifier des prestataires nécessaires à la mise en œuvre de projets
- adapter un texte réglementaire au contexte d'emploi et utiliser les documents en rapport avec l'exercice de sa profession
- effectuer une veille permanente sur les risques psychosociaux liés au domaine d'emploi
- appliquer les aspects juridiques et réglementaires de la production, de la diffusion, de l'édition, de l'écriture et des

supports musicaux

- prévenir les pathologies liées à la pratique instrumentale
- mobiliser le réseau des enseignements spécialisés et de la pratique amateur
- développer des actions auprès des institutions relevant du ministère de l'Éducation nationale
- développer des actions auprès du réseau de diffusion culturelle
- prospecter et mobiliser les partenaires potentiels en fonction des projets pluridisciplinaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation :

- évaluation continue
- mise en situation

Pour les candidats par VAE : livret 2 de présentation de l'expérience, complété par un entretien oral avec le jury, entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

S'agissant des secteurs d'activité,

au ministère des armées, le musicien d'orchestre :

- prête son concours pour toutes les prestations protocolaires telles que les commémorations (8 mai, 14 juillet,...), parfois aux côtés de hautes autorités (Président de la République,...) ou dans les collectivités territoriales ;
- assure les missions de communication et événementielles dans le cadre des relations armée/nation et du recrutement au sein d'infrastructures publiques (hôpitaux, écoles, etc.) ;
- joue lors des concerts de solidarité en hommage aux blessés ou morts pour la France, et soutien aux familles ;
- participe à des missions spécifiques de soutien musical en opérations extérieures ou intérieures (exemple : Noël 2017 au Tchad ; Nouvel An 2018 au Liban) ;

au ministère des armées et dans le secteur civil, le musicien d'orchestre :

évolue dans le secteur du spectacle vivant : opéras, salles de spectacles, en salles de spectacles de plein air, dans les festivals, les conservatoires, sur les tournages, en studios (radios, enregistrements,...).

Au ministère des armées ou dans la société civile, la taille des orchestres varie dans les mêmes proportions, pouvant aller d'un seul musicien (cas des concertistes) jusqu'à la taille des orchestres philharmoniques (plus d'une centaine de musiciens).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Au sein du ministère des armées, comme dans le secteur civil, le métier de « musicien d'orchestre » renvoie également aux libellés de :

instrumentiste ;

chef de pupitre ;

musicien soliste ;

musicien tuitiste ;

chef d'attaque pour les cordes ;

chef de groupe ;

responsable d'ensembles de musique de chambre (ensembles pouvant aller de 3 à une vingtaine de musiciens, voire plus).

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier de « musicien d'orchestre » n'est pas soumis à réglementation.

L'obtention de la certification professionnelle inscrite au RNCP ne permet pas à elle seule de l'exercer au ministère des armées.

Le statut de personnel militaire ou civil des Armées est exigé.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 022
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour l'armée de Terre, le recrutement des militaires du domaines de spécialités musique impose aux candidats de justifier de connaissances musicales sanctionnant le cycle spécialisé des CRR et CRD, le DEM.

Il est donc soumis à un agrément technique.

Cet agrément technique est délivré par le commandement des musiques de l'armée de Terre (COMMAT).

L'agrément technique comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission qui permettent de sélectionner les candidats sur leur niveau de pratique instrumentale.

- exécution d'une œuvre imposée sans accompagnement de piano (la liste des œuvres imposées est éditée en début d'année civile);
- interprétation d'un morceau de concours avec accompagnement de piano (la liste des morceaux de concours imposés par instrument est éditée en début d'année civile);
- lecture à vue ;
- entretien avec le jury.

La formation dont la réussite conduit à la certification professionnelle de musicien d'orchestre est la " formation de spécialités de 2ème niveau" (FS) du "brevet supérieur de technicien de l'armée de Terre" (BSTAT) du domaine musique : FS2 Musicien.

Pour la Marine nationale, la validation totale de la formation au brevet supérieur de musicien de la Flotte (BS MUSIF) est exigée pour l'obtention de la certification, hors VAE.

L'accès à la formation nécessite de justifier des conditions cumulatives suivantes :

1-

être titulaire

- soit d'un titre d'un conservatoire à rayonnement régional (CRR) ;
- soit d'un diplôme d'étude musicales (DEM) ;

2- avoir réussi le concours de recrutement de la musique de la Flotte.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Président du jury :

- le chef de corps du COMMAT ou son représentant, pour l'armée de Terre ;
- le délégué au rayonnement et à l'image de la Marine nationale, pour la Marine nationale.

Les autres membres :

- un professionnel du secteur ;
- un chef de musique militaire ;

- deux sous-officiers supérieurs ou officiers mariniers supérieurs titulaires d'un titre du domaine "musique", de niveau BSTAT ou BS.

COMPOSITION DU JURY — VAE

- le président commandant l'organisme certificateur ou son représentant ;
- deux membres du collège de professionnels, hors organisme certificateur ;
- deux membres du collège de formateurs : le responsable des formateurs et un formateur.

Le collège "professionnel/employeur" (personnes extérieures à l'organisme délivrant la certification) est constitué par tout professionnel de la spécialité, exerçant des fonctions d'employeur hors organisme certificateur. Ce professionnel est choisi au sein des unités "employeurs" et est titulaire de la certification.

Le collège "formateur" est constitué de cadres, instructeurs, de la spécialité concernée, chargés de la formation au sein de l'autorité certificatrice.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 16/06/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	5	—	100 %	—
2016	12	—	100 %	100 %
2015	4	—	100 %	100 %
2014	18	—	100 %	100 %
2013	11	—	100 %	100 %

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35169/>